

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

L'assemblée communale a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet bossonnens.ch. Elle s'est réunie le lundi 4 avril 2016 à 20h00, à la salle polyvalente de l'école, sous la présidence de M. Jean-Marie Pilloud, Syndic.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2015
2. Comptes 2015
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes d'investissement
 - 2.3 Présentation du bilan
 - 2.4 Rapport de la fiduciaire
 - 2.5 Rapport de la commission financière
 - 2.6 Approbations
3. Divers

M. Pilloud ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Aucune remarque n'ayant été formulée au sujet de la convocation et de son contenu, l'assemblée peut délibérer valablement.

Un scrutateur est nommé en la personne de M. Vincent Maudonnet. 29 personnes sont habilitées à voter, la majorité est de 15.

Point 1 Procès-verbal

Le procès-verbal était à disposition auprès du secrétariat et consultable sur le site internet. Personne n'en demande la lecture. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à la majorité.

Point 2 Comptes 2015 – 2.1 Comptes de fonctionnement

Le Conseil a adopté les comptes en séance du 7 mars. Ils ont été contrôlés par la Fiduciaire Hervest les 10 et 11 mars, puis présentés à la Commission financière le 24 mars.

Les comptes de fonctionnement bouclent avec un bénéfice de Fr. 7'183.00, après des amortissements extraordinaires d'un montant de Fr. 318'142.00, alors que le budget prévoyait un résultat positif de Fr. 12'711.00. Les recettes se sont élevées à Fr. 6'273'595.00 et les dépenses à Fr. 6'266'412.00. Grâce aux rentrées fiscales engendrées en grande partie par l'augmentation du taux d'impôt acceptée par le législatif lors d'une précédente assemblée et compte tenu des amortissements extraordinaires effectués, l'exercice 2015 est qualifié de très bon.

Au moment de la clôture de l'exercice, toutes les associations intercommunales n'avaient pas encore bouclé le leur. Ce sont donc les chiffres basés sur les budgets qui ont été pris en compte. Entre-temps les résultats définitifs sont parvenus, présentant majoritairement un résultat positif. Le montant revenant aux communes sera enregistré dans les comptes 2016.

Comme cela est le cas d'année en année, le Conseil communal a poursuivi sa gestion stricte des finances au cours de 2015. Des événements difficiles à prévoir ont engendré quelques surcoûts par rapport au budget, notamment pour les investissements.

Les débiteurs sont toujours rigoureusement et régulièrement suivis et rencontrés pour convenir d'un arrangement. Dans d'autres cas, l'encaissement se fait par voie de poursuites. Un montant de Fr. 70'000.00 a été amorti en 2015. La provision pour perte sur débiteurs a été réduite de Fr. 10'000.00 au 31.12.2015 et s'élève à Fr. 110'000.00.

600 heures supplémentaires et d'arriérés de vacances du personnel sont à la charge des comptes 2015, soit Fr. 30'000.00 charges sociales comprises.

M. Jean-Marie Pilloud présente ensuite les comptes sur écran et fournit explications et commentaires permettant une bonne compréhension, concernant les postes dignes d'intérêt.

Il n'y a pas de question concernant les comptes de fonctionnement.

Point 2 Comptes 2015 – 2.2 Comptes d'investissement

Les charges d'investissement se sont élevées à Fr. 897'142.15 contre Fr. 24'984.90 pour les produits, d'où un excédent de charges de Fr. 872'157.25.

Ces comptes sont ensuite présentés, avec les commentaires et explications nécessaires à une bonne compréhension.

M. Jean-Marie Pilloud explique notamment le dépassement de budget concernant l'ouvrage retraçant l'histoire de Bossonnens à travers les âges, pour lequel un montant de Fr. 85'000.00 avait été prévu. Cela était basé sur l'exercice effectué par la commune de Granges. En raison de frais de typographie plus importants, d'un plus grand nombre de livres et d'une part de bénévolat plus faible, la dépense s'est finalement élevée à Fr. 115'000.00. M. Pilloud relève que c'est la première fois qu'il y a un dépassement important dans les comptes communaux.

L'aménagement d'une salle de classe supplémentaire pour l'année scolaire 2015/2016 dans une salle d'appui et le bureau du concierge dans l'ancienne école, a coûté Fr. 33'568.70, dépense décidée par le Conseil communal.

Quant aux routes, le montant prévu pour le secteur 6 Bossonnens-gare à Palézieux ne sera pas reporté, les travaux prévus il y a de nombreuses années ne seront finalement pas entrepris.

Pas de question de l'assemblée au sujet des comptes d'investissement.

Point 2 Comptes 2015 – 2.3 Présentation du bilan

Au 31 décembre 2015 la fortune nette s'élève à Fr. 2'497'519.24. Les engagements hors bilan sont notamment le cautionnement en faveur de la Corporation forestière pour un emprunt à la BCF de Fr. 15'600.00 et la participation de la dette de l'association VOG (eaux usées) pour Fr. 81'807.67.

Point 2 Comptes 2015 – 2.4 Rapport de l'organe de révision

La lecture du rapport d'audit établi par la Fiduciaire Hervest est confiée à M. Jean-Pierre Vaucher, boursier communal. Aucune remarque particulière n'est à faire sur ce rapport.

Point 2 Comptes 2015 2.5 Rapport de la Commission financière

M. Gilbert Coquoz, Président, a la parole pour la lecture du rapport. Il relève la très bonne gestion effectuée par le Conseil communal et son suivi strict des débiteurs. L'exercice 2015 dégage un bénéfice, après amortissements supplémentaires conséquents ; le Président le considère comme très bon. La Commission renouvelle sa pleine confiance au Conseil communal et invite l'assemblée à approuver les comptes 2015 tels que présentés.

Point 2 Comptes 2015 2.6 Approbations

M. Jean-Marie Pilloud remercie la Commission financière pour son rapport et son appui répété aux autorités. Le Conseil communal ne peut prendre part au vote concernant les comptes de fonctionnement 2015 ; ils sont acceptés à la majorité de 21 voix, sans avis contraire ni abstention.

L'assemblée communale est ensuite invitée à se prononcer sur les comptes d'investissement 2015 ; ceux-ci sont acceptés à la majorité de 21 voix, sans avis contraire ni abstention.

M. Jean-Marie Pilloud adresse ses remerciements à l'assemblée pour la confiance et le soutien témoignés régulièrement au Conseil communal.

Point 5 Divers

Quelques informations sont données à l'assemblée par le Président, M. Jean-Marie Pilloud.

La révision du Plan d'aménagement local – PAL, va faire prochainement l'objet d'une deuxième enquête publique. En effet, en raison du moratoire relatif à la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire, la zone à bâtir prévue doit être reportée au Plan directeur communal, du moins jusqu'à la fin dudit moratoire.

D'autre part, le déplacement de la gare, relaté par la presse, ne sera probablement effectué que d'ici 2025-2026, les crédits pour ces importants travaux étant planifiés et gérés par la Confédération.

M. Michel Goumaz prend la parole. Comme surveillant de la déchetterie à titre auxiliaire, il a vu arriver, selon son estimation, 80 m³ de déchets de taille provenant du centre de tennis. Il trouve cela anormal et compare cette situation à celle du privé transformant son immeuble et à qui il est demandé de faire venir une benne à ses frais pour l'évacuation des déchets.

M. Daniel Golay, Conseiller communal en charge du dossier de l'environnement, répond que ces deux situations ne sont pas similaires. En effet, la taille des haies peut se faire chaque année ou après 5 ans ou plus, d'où le volume à débarrasser. Il précise en outre que la taxe pour déchets perçue auprès du privé ou de l'entreprise est différente. L'importance de cette dernière détermine le montant facturé.

Mme Marise André souhaite connaître la part de l'autonomie communale dans la gestion de finances publiques. M. Jean-Marie Pilloud lui répond que la marge de manœuvre peut être estimée à 40%, les dépenses dites liées représentant le 60 %.

Cette personne demande en outre si la commune prend part à l'accueil des réfugiés dans le canton, question à laquelle il est répondu par la négative.

M. Jean-Marie Pilloud prend part et préside pour la dernière fois la séance du législatif communal, appelé à approuver les comptes avant le changement de législature. Après un quart de siècle consacré à la chose publique, il se dit humblement fier de tout ce qui a été effectué avec l'aide de tous les conseillers communaux, pour l'évolution de la commune et le bien de ses habitants.

Il remercie tout d'abord M. Maurice Gambin, cessant son activité après 7 ans passés à l'exécutif, en charge du dicastère, difficile, des constructions. Il lui sait gré de son engagement avec sérieux, ainsi que pour sa bonne humeur et lui souhaite bonne continuation.

M. Maurice Gambin remercie à son tour ses collègues pour leur collaboration, leur amitié et leur collégialité, sans oublier le personnel communal et l'ensemble des citoyens pour l'aide et le soutien accordés.

M. Jean-Marie Pilloud exprime ensuite sa gratitude envers ses collègues du Conseil, pour leur investissement, leur amitié et leur sincérité, sans qui les tâches dévolues à une commune comme Bossonnens n'auraient pas pu être menées à bien. Il a toujours considéré le Conseil communal comme une famille et invite à poursuivre sur la voie de la collégialité.

Il adresse un merci spécial à Mme Anne-Lyse Menoud pour l'avoir brillamment remplacé lorsque cela fut nécessaire.

L'administration, le service de voirie et celui de la conciergerie sont également chaleureusement remerciés pour leur collaboration, leur grande disponibilité et leur respect.

Les anciens conseillers communaux et employés communaux sont associés à ces remerciements, sans oublier les citoyennes et citoyens de notre commune pour leur soutien indéfectible, leur respect et leur confiance sans cesse renouvelée.

Mme Anne-Lyse Menoud, Vice-Syndique, prend la parole et retrace les 25 ans passés par M. Pilloud au sein de l'exécutif communal, relevant non sans humour, les faits marquants de ses mandats de conseiller communal au départ, puis de syndic. Ce fut un très bel et émouvant hommage au terme duquel elle exprima l'immense gratitude de la commune toute entière à l'égard de l'élu quittant le bateau communal.

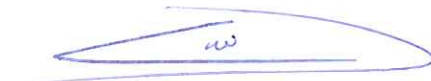
Avant que la séance ne soit levée, M. Pilloud forme ses souhaits que confiance soit faite à la nouvelle législature, afin d'avancer sereinement dans la gestion de la commune de Bossonnens.

Il est 21h40, les débats sont clos et tout le monde est invité à partager le verre de l'amitié en toute convivialité.

Lu et approuvé le

Le Président

Le secrétaire

A blue ink signature, appearing to be 'M. Pilloud', written over a horizontal line.A blue ink signature, appearing to be 'M. Mogetti', written in a cursive style.